

COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE**du 28 et 29 mars 2018****Consultation sur les orientations stratégiques d'ENGIE SA****Ordre du jour :**

Consultation sur les orientations stratégiques d'ENGIE SA

Information GBS

Projet Campus

Projet de Cession de filiale par ENGIE SA dans le cadre du projet de transformation de la BU Storengy lié à la régulation (pour avis)

Information sur le déploiement du GDPR

Projet de cession intra-Groupe d'ENGIE Energy Services International SA par ENGIE Energie Services SA à ENGIE SA (pour avis)

Chaque année, l'organe de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise consulte le comité central d'entreprise sur les orientations stratégiques. Il faut ainsi informer les élus sur des projets économiques de l'entreprise et de leurs impacts. Il doit y avoir une discussion sur l'avenir économique et social de l'entreprise. La consultation est double, elle doit porter sur :

- les orientations stratégiques ;
- leurs impacts.

En pratique, les élus doivent connaître leurs impacts sur :

- l'activité ;
- l'emploi ;
- l'évolution des métiers et des compétences ;
- l'organisation du travail ;
- le recours à l'intérim, la sous-traitance, aux contrats temporaires ou encore aux stages

En 2016, le Groupe nous parlait des 3D (Décarbonné, Décentralisé, Digitalisé) pour le transformer et le repositionner dans le monde énergétique. Ce plan de transformation sur 3 ans (2016-2018) a déjà été réalisé à hauteur de 90% après 2 ans de mise en œuvre. Plus de 13 mds d'€ ont été cédés et réinvestis dans les réseaux, les énergies renouvelables, les services aux clients, l'innovation et le digital.

Les nouvelles orientations du Groupe se seraient accompagnées d'une croissance organique de 5%. Sur les 14 Mds€ investis, la Direction s'est engagée à nous fournir la répartition de ces investissements en activités de réseau, solutions orientées clients et production d'électricité verte. Engie ne nous a à date, transmis aucun élément pour les orientations stratégiques de 2019 à 2022.

Les impacts économiques, organisationnels et sociaux sont encore confidentiels et doivent faire l'objet d'analyse plus fines. Un cabinet d'expertise dédié va pouvoir éclairer les élus.

La délégation FO FNEM regrette de n'avoir aucun élément lié au recours à la sous-traitance (prestataire interne et externe), l'intérim etc... Pourtant, ces informations sont obligatoires dans cette consultation...

Information GBS (Global Business Support)

GBS est l'opérateur des fonctions support d'ENGIE. Elle apporte son expertise aux BUs afin de leur permettre de se concentrer sur leur cœur de métier avec un Chiffre d'Affaire de 777 millions d'Euros.

1800 salariés œuvrent chaque jour dans 7 Business Support en prestant différentes activités pour les entités du Groupe :

- les achats : implémentation de Common Finance et Achat, développement digital et simplification des processus, accroissement du catalogue des offres d'achat
- RH : prestataires des entités pour la paye et l'administration, la formation, le recrutement...
- finance : Déploie de nouveaux projets de RPA pour être à la pointe de la technologie, Assure la MOA de Common Finance pour tous les systèmes d'information financière du Groupe.
- immobilier et logistique : déploie des espaces dynamiques et du schéma Directeur Ile-de-France, accompagne la transformation d'ENGIE à travers les modes de travail et de l'environnement de travail, apporte de la performance opérationnelle et économique
- systèmes d'information : déploie les postes skynote, fait des propositions de nouveaux services pour demain
- consulting : accompagne la croissance des entités, participe à renforcer et développer les compétences, sécurise des sites industriels critiques etc...

GBS a pour projet de créer une Business Support Juridique qui aura pour missions principales de conseils (IT, achats, immobilier...Droit des sociétés, Juridique filiales, Droit financier...

Les Business Support ont vocation d'être à l'équilibre (restitution de l'ensemble de la performance aux BUs et facturation des coûts complets) sauf 2 exceptions. La BS Immobilier & Logistique où la BS porte la vacance locative à la demande du Groupe (perte récurrente de 15 M€) et la Business Support Engie IT pour laquelle la sortie de GRDF de leur périmètre génère encore des coûts échoués à absorber de l'ordre de 12M€ et qui a pour objectif de revenir à l'équilibre à fin 2019.

GBS porte un projet GBS 2020 avec 4 axes de travail :

- Atteindre les standards « Best in Class » (à la pointe de la technologie et du digital)
- Elargir la proposition de valeur faite aux partenaires (offre package d'intégration de nouvelles filiales)
- Travailler en partenariat avec les Bus (faire évoluer les états d'esprit et les façons de travailler)
- People First (axe majeur ; sujet autour des compétences – connaître celles d'aujourd'hui et anticiper celles de demain - ; développer l'esprit d'appartenance à GBS)

Projet Campus

Le mot Campus dans le langage immobilier caractérise une construction à l'horizontale sur peu d'étages et s'oppose à la verticalité des tours. D'une opportunité immobilière exceptionnelle en Ile-de-France, Engie en a fait un projet.

La Direction a pour ambition de créer un Campus sur-mesure, avec de meilleures conditions de travail, rassemblant le plus grand nombre de salarié parisien.

L'ambition du Groupe est de faire construire un siège de 136 000m².

Il ferait la part belle à l'innovation en devenant une vitrine de l'efficacité énergétique, de nos savoir-faire technologiques et de notre volonté de contribuer à un progrès harmonieux. Avec des solutions performantes et durables, sobres en carbone, qui utilisent les technologies numériques, il favoriserait de nouveaux modes de vie, de travail et de mobilité.

Ce projet se concrétiserait par l'acquisition d'un terrain à la Garenne-Colombes en juin 2018 puis par un dépôt du permis de construire fin 2018 et par le début des travaux début 2020.

Les emménagements se feraient au fil de l'eau entre mi 2022 et mi-2024.

A date, beaucoup de questions restent en suspens. Pour le moment, seul l'avis sur l'ambition et les principes directeurs du projet campus sera demandé avant l'été, d'autres étapes d'informations/consultations des instances représentatives du personnel auront lieu au fil de l'eau.

Projet de Cession de filiale par ENGIE SA dans le cadre du projet de transformation de la BU Storengy lié à la régulation (pour avis)

Cette transformation qui distinguera par une séparation juridique les activités régulées des stockages de gaz aux activités non régulées telles que l'expertise surface, sous-sol et les équipes d'interventions sur puits entre autres, va avoir plusieurs incidences. Au niveau du développement des nouveaux projets, la séparation des services d'expertises de leur cœur de métier lié au gaz naturel présente un risque de déplacer le curseur de STORENGY vers d'autres BU du groupe hors IEG telles que COFELY ou INEO. Ce qui présente un risque de voir ces mêmes services englobés dans ces BU, contraignant ainsi les agents IEG à se soumettre à une convention collective défavorable.

A ce jour, les coûts des prestations fournis par les équipes STORENGY qui formeront la nouvelle entité de demain, sont plus hauts que ceux des BU non IEG ne bénéficiant pas d'un statut aussi favorable pour leurs salariés. Ce qui peut à court terme, lors de la révision de la PPE de 2020 ou 2023, avoir pour effet d'écartier la nouvelle entité des futurs appels d'offres très logiquement remportés par le moins-disant (et forcément autre BU d'ENGIE non IEG)

La mise en place d'une nouvelle structure pour travailler sur des chantiers prospectifs ne permet pas de garantir à court ou moyen terme, une pérennité de cette structure et de ses salariés.

En tenant compte que la régulation ne garantit pas la pérennité de l'ensemble des stockages à moyen et long terme, un avis défavorable ne peut qu'être envisagé par les élus FO FNEM puisque c'est bien vers un nouveau démantèlement des entreprises des IEG vers lequel nous nous dirigeons.

Information sur le déploiement du GDPR

Le GDPR (General Data Protection Regulation en Anglais) ou RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données en Français) entrera en vigueur le 25 Mai 2018.

Le GDPR vise à donner aux individus le contrôle sur leurs données personnelles, tout en s'assurant que les entreprises respectent cela dans la façon dont elles collectent les données.

Les droits des personnes sont renforcés :

- Consentement clair et explicite de la personne concernée quant à l'utilisation de ses données personnelles
- Droit à la portabilité des données (récupération des données pour son usage personnel et transfert des données d'un organisme à un autre)
- Droit à l'oubli
- Droit d'information en cas de violation des données personnelles (le Data Breach pour les initiés).

En contrepartie, les obligations des entreprises sont plus nombreuses et drastiques :

- Responsabilité de la manière dont elles obtiennent le consentement des personnes
- Responsabilité de la façon dont elles partagent les données
- Prise en compte de la protection des données en amont de tout projet
- Notification de toute violation de données personnelles et ce dans les plus brefs délais
- Principe de l'«Accountability» : obligation pour l'entreprise d'être en mesure de démontrer, à tout moment, sa conformité au GDPR

En tant que salarié d'Engie SA bénéficiant du tarif agent, vous devriez d'ailleurs recevoir un courrier d'Engie et d'EDF pour recueillir votre consentement formel par rapport à vos données personnelles déjà utilisées par ces 2 Sociétés.

Au niveau d'Engie, la protection des données personnelles se fera au niveau de chaque BU sous la responsabilité du Directeur Juridique de la BU qui devra formellement désigner un Data Privacy Manager. Ce Data Privacy Manager aura notamment pour mission de s'assurer de la conformité de sa BU au GDPR et devra disposer des ressources et du temps nécessaires pour le faire.

L'enjeu n'est pas qu'un enjeu en termes d'image pour Engie. Il peut être aussi financier avec des sanctions renforcées en cas de non-conformité pouvant aller jusqu'à 4% du chiffre d'affaires mondial avec un premier niveau de pénalité à 2%.

Projet d'acquisition intra-groupe par Engie SA de Engie Energy Services International SA à Engie Energie Services SA.

Détricotage Franco-belge entre holdings.

Engie Energie Services (EES – ex Elyo SA en 2005) est une société holding portant l'essentiel des participations dans le domaine des services en France (39% d'investissements et participations) et à l'étranger (61%) principalement via sa filiale belge Engie Energy Services International SA (EESI – 57% des 61%).

EES est fortement endettée à hauteur de 70% (3Mds€ de dette pour 1,4 Mds€ de fonds propres) ce qui entache sa crédibilité financière. A noter que cette dette provient de 2 éléments : financement de la croissance externe en partie par de la dette auprès du groupe et paiement des deux dernières années de dividendes (750 puis 450 M€). On pensait avoir tout vu mais asseoir le paiement d'un dividende sur de la dette et non plus sur des bénéfices générées par l'activité donc sur une réalité industrielle et économique, que ne ferait-on pas chez Engie pour plaire à ses actionnaires.

EESI détient 100% des filiales Tractebel Engineering, Cofely Services (BE), Axima (BE), 98,63% de Fabricom et 50% de la Société Espace-Bavière (BE). Si la Belgique représente le principal marché d'EESI, elle est également active via des participations au Royaume-Uni, en Autriche, Portugal, Grèce, Italie, Espagne et Pays-Bas pour l'Europe, mais aussi aux Etats-Unis et Amérique Latine (Brésil et Chili). Une holding financière internationale dans toute sa splendeur en résumé.

EESI est comptabilisé dans les comptes à 2 Mds€ alors qu'elle est valorisée entre 3,5 et 3,7 Mds€. Cette opération va générer pour EES un Résultat Net Exceptionnel : 1,5 Mds€ de plus-value dont 15 M€ de réserve de participation **seraient** redistribués aux salariés (au conditionnel car la Direction n'a pas voulu s'engager suite à une question sur le sujet).

En vendant sa participation d'EESI à Engie SA, EES verrait son niveau d'endettement se réduire grâce à l'apport des liquidités et se recentrerait de fait sur le développement de son activité sur la France. Côté EESI, cette opération n'aura pas d'impact sur son organisation, ses effectifs puisqu'il s'agit d'un simple changement de « propriétaire ».

Cette acquisition par Engie SA sera réalisée par un financement intra-groupe, neutre aux bornes du Groupe. **Sur ce dossier de technique financière pure, les élus FO FNEM n'ont pas souhaité remettre d'avis.**

